

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Physiothérapie 2.0 : construire les pratiques avancées

2026-2027

Code : S.PH.SO.374.3902.F.26

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ CAS ☐ Autre ...

Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autre : ...

Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☒ Module à option

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 02.06.2020.

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps ☐ Autre : ...
☐ Module sur 2 semestres

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement

☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module ... ☐ Avoir suivi le module ... ☒ Pas de prérequis ☐ Autre : ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Objectifs généraux d'apprentissage

Définir et promouvoir les pratiques avancées en physiothérapie.
Donner des clefs, techniques et conceptuelles, pour les différents projets suisses actuels et futurs
Intégrer le développement de la physiothérapie dans une vision de santé publique.
Aborder la gestion de projet et la communication.

Rôles et compétences visées :

- A. **Rôle Expert** : compétences ☒ Ab1, ☒ Ab2, ☒ Ab3, ☒ Ab4, ☐ Ab5, ☐ Ab6, ☐ Ab7, ☐ Ab8
- B. **Rôle Communicateur** : compétences ☐ Bb1, ☐ Bb2, ☐ Bb3, ☒ Bb4
- C. **Rôle Collaborateur** : compétences ☐ Cb1, ☒ Cb2
- D. **Rôle Leader** : compétences ☐ Db1, ☒ Db2, ☒ Db3
- E. **Rôle Promoteur de la santé** : compétences ☐ Eb1, ☐ Eb2, ☐ Eb3, ☐ Eb4, ☐ Eb5, ☐ Eb6
- F. **Rôle Apprenant et formateur** : compétences ☒ Fb1, ☐ Fb2
- G. **Rôle Professionnel** : compétences ☐ Gb1, ☒ Gb2, ☒ Gb3

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Définition des pratiques avancées et des besoins en Santé publique
- Projets pilotes suisses
- Pratiques avancées dans le domaine cario-respiratoire aigu, neurologique et musculosquelettique
- L'ultrason thoracique

Modalités pédagogiques

- Enseignement varié : pratique (ateliers - simulations) et théorique

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

☒ Oral

☒ Examen écrit

☐ Dossier écrit

☐ Pratique

Date de l'examen ou du retour des travaux :

05.03.2027

Conditions de validation du module

Les conditions de validation sont présentées aux étudiants au plus tard le jour de la présentation du module.

(22.02.2027)

Conditions particulières :

- Minimum de 80% de présence aux enseignements (sauf conditions particulières).
 - En cas de présence < à 80%, un travail supplémentaire sera exigé sur la matière manquée.
 - Un seul travail supplémentaire est possible durant le semestre.
 - En cas de plus d'un module avec moins de 80% de présence durant le même semestre, le ou les module-s en question ne peut/peuvent pas être validé-s et la note obtenue est FX

Le module est validé si l'étudiant obtient au moins la note E à l'évaluation.

Le module n'est pas validé et l'étudiant bénéficie d'une remédiation si la note obtenue est Fx.

Le module n'est pas validé et l'étudiant est en répétition si la note obtenue est F.

Les modalités de validation peuvent différer en cas de situation spéciale

7. Modalités de remédiation et de répétition

☒ Remédiation possible

☐ Pas de remédiation

☐ Autre :

Remédiation

- **Modalités** : Travail/Examen complémentaire portant sur les insuffisances constatées.
- **Date** : Semaine 36 (encore à définir)

Les modalités de validation peuvent différer en cas de situation spéciale.

La remédiation est possible si la note lors de la première évaluation finale du module est FX.

La note F à cette première évaluation ne permet pas de remédiation et amène directement à une répétition du module

NB : La qualification obtenue après remédiation est E (module validé) ou F (échec)

Répétition

- **Modalités** : Réalisation d'un travail/projet individuel correspondant aux objectifs fixés et aux compétences visées dans le descriptif de module de l'année académique suivante.
Validation selon le descriptif de l'année académique suivante.
- **Délai** : Année académique suivante

Les modalités de validation peuvent différer en cas de situation spéciale.

La dernière version du descriptif de module fait foi en cas de répétition.

La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec).

En cas d'échec, l'étudiant est en échec définitif pour ce module.

8. Remarques

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi

9. Bibliographie principale

- Vedanayagam ; Buzak ; Reid ; Saywell. (2021). Advanced practice physiotherapists are effective in the management of musculoskeletal disorders: a systematic review of systematic reviews.
- Lafrance S. et al. (2023). Advanced practice physiotherapists can diagnose and triage patients with musculoskeletal disorders while providing effective care: a systematic review.
- Lafrance S. et al. (2021). Economic evaluation of advanced practice physiotherapy models of care: a systematic review with meta-analyses.
- McClellan et al. (2024). Developing an international competency and capability framework for advanced practice physiotherapy: a scoping review with narrative synthesis.

10. Enseignants

- Deletre Grégory, Jonathan Tam-Tschopp, Simone Gafner, Sébastien Legras et autres intervenants

Nom du responsable de module : Grégory Deletre

Descriptif validé le : 13.08.2026

Par : Pierre-Henri Cortat, responsable filière